

Le plan annoncé par le premier ministre vise un double but: (1) Il aborde immédiatement et directement les points stratégiques du Programme Canadien d'Hygiène; (2) il ouvre la voie à l'assurance-maladie en appliquant les mesures préliminaires indispensables au succès de cette entreprise.

L'argent ne mesure pas l'efficacité des services d'hygiène, mais on a une idée de l'ampleur du Programme National d'Hygiène en considérant que dès ses débuts - en dehors des services d'hygiène pour les anciens combattants - la somme totale dépensée par tous les gouvernements au Canada, pour l'hygiène, s'augmentera de 30%. C'est presque la moitié de ce que les provinces dépensent actuellement, et presque le double des dépenses municipales d'hygiène.

Dans sa première année pleine de fonctionnement, le Programme coûtera plus de \$30,000,000 - plus du quadruple des dépenses actuelles de l'Etat fédéral pour les services d'hygiène en dehors des sommes dépensées pour les anciens combattants.

En vertu de la Constitution canadienne, l'hygiène relève essentiellement des provinces. Le nouveau programme en tient compte. Des arrangements seront pris pour déterminer les conditions, mutuellement acceptables, de toutes les subventions; mais l'administration des sommes dépensées restera entièrement sous la juridiction des provinces. Celles-ci ont institué des services d'hygiène modernes et efficaces. Elles